

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1935

Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire - 46 rue Robert à Lyon 6e - Opération n° 06005001 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres restreint de maîtrise d'œuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1935 - GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE - 46 RUE ROBERT A LYON 6E - OPERATION N° 06005001 - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2 - PROGRAMME N° 00006 - ELECTION DES MEMBRES DU JURY ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Restaurants scolaires – Réhabilitation et transformations en self-services ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Le Groupe Scolaire Jean Jaurès étant susceptible de devoir accueillir davantage d'enfants dans les années à venir, il est proposé de réaliser des travaux de réaménagement du restaurant afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self. Cette installation sera accompagnée de la restructuration des locaux techniques et de ceux du personnel.

Le programme comprend les travaux suivants :

- A l'emplacement du gymnase :
 - aménagement d'un réfectoire pour les élèves de classes élémentaires avec mise en place d'un self ;
 - aménagement d'un réfectoire pour les élèves de classes maternelles ;
 - création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.
- L'aménagement du gymnase au R+3.

La mise en accessibilité des bâtiments sera assurée et la redistribution des espaces permettra à terme de créer 5 classes supplémentaires.

Les études de cette opération, estimées à 350 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé à 3 350 000 € TTC (valeur juin 2013), dont 40 000 € TTC pour le mobilier, hors découverte éventuelle d'amiante. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des Conseillers municipaux appelés à siéger d'une part, au jury et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

Pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Le président désignera des personnalités qualifiées et, s'il le souhaite, des personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics.

Pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

A l'issue de l'appel de candidatures, 5 équipes seront admises à présenter une offre.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu les délibérations n°2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie d'appel d'offres restreint, les membres du Conseil municipal appelés à siéger au jury, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury sera composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Nicole GAY
- Richard BRUMM
- Elvire SERVIEN
- Jérôme MALESKI
- Françoise CHEVALLIER
- Alain GIORDANO
- Loïc GRABER
- Céline FAURIE-GAUTHIER
- Gérard CLAISSE
- Blandine REYNAUD

Liste B :

- Dominique NACHURY
- Fabienne LEVY
- Jean-Jacques DAVID
- Pascal BLACHE
- Christelle MADELEINE
- Joëlle SANGOUARD
- Stéphane GUILLAND
- Djida TAZDAÏT
- Véronique BAUGUIL
- Nora BERRA

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

Ont obtenu :

<u>Liste A</u> présentée par Mme Nicole GAY :	48 voix
<u>Liste B</u> présentée par Mme Dominique NACHURY :	21 voix

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury pour l'opération «Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire» :

Titulaires : Nicole GAY, Richard BRUMM, Elvire SERVIEN, Dominique NACHURY, Fabienne LEVY

Suppléants : Jérôme MALESKI, Françoise CHEVALLIER, Alain GIORDANO, Jean-Jacques DAVID, Pascal BLACHE

2 - Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3 - Les membres du Conseil municipal appelés à siéger en Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Cette Commission sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Nicole GAY
- Richard BRUMM
- Elvire SERVIEN
- Jérôme MALESKI
- Françoise CHEVALLIER
- Alain GIORDANO
- Loïc GRABER
- Céline FAURIE-GAUTHIER
- Gérard CLAISSE
- Blandine REYNAUD

Liste B :

- Dominique NACHURY
- Fabienne LEVY
- Jean-Jacques DAVID
- Pascal BLACHE
- Christelle MADELEINE
- Joëlle SANGOUARD
- Stéphane GUILLAND
- Djida TAZDAÏT
- Véronique BAUGUIL
- Nora BERRA

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

Ont obtenu :

Liste A présentée par Mme Nicole GAY : 48 voix
Liste B présentée par Mme Dominique NACHURY : 21 voix

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger en Commission d'Appel d'Offres pour l'opération «Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire» :

Titulaires : Nicole GAY, Richard BRUMM, Elvire SERVIEN, Dominique NACHURY, Fabienne LEVY

Suppléants : Jérôme MALESKI, Françoise CHEVALLIER, Alain GIORDANO, Jean-Jacques DAVID, Pascal BLACHE

4 - La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par M. le Maire ou son représentant.

5 - Le lancement des études de l'opération n° 06005001 «Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00006.

6 - M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du Maître d'œuvre en application du Code des Marchés Publics ;
- régler les indemnités des personnalités qualifiées et personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

7 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-2, opération n° 06005001 et imputée au chapitre 20, fonctions 251 et 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 100 000 € ;
- 2017 : 100 000 € ;
- 2018 : 100 000 € ;
- 2019 : 50 000 €.

8 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY